

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 23 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 avril, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- M. Johann **BOBLIN**
- M. Jean-Jacques **MIRALLIÉ**
- Mme Karine **PAVIZA**
- M. Loïc **PLANET**
- M. Yannick **FÉTIVEAU**
- M. Bernard **COUDRIAU**
- M. Frédéric **LAUNAY**

Étaient absents :

- M. Patrick **BERTIN**
- M. Stéphan **BEAUGÉ**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX D'ITINÉRAIRES CYCLABLES SUR LE  
TERRITOIRE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE – ITINÉRAIRE 91A DE LA CHEVROLIERE AU  
GIRATOIRE DE TOURNEBRIDE**

Dans le cadre du projet de création d'une voie verte de 3 000 ml au droit de la départementale D62 porté par Grand Lieu Communauté, une consultation a été lancée le 24 janvier 2024, pour des travaux d'itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Lieu Communauté – Itinéraire 91a de La Chevrolière au giratoire de Tournebride, selon une procédure adaptée avec l'appui du bureau d'études A2I INFRA en tant que maître d'œuvre, et avec une décomposition en 2 lots comme suit :

- Lot 01 – Voirie et Réseaux Divers (VRD)
- Lot 02 – Espaces Verts

Des variantes facultatives ont été autorisées pour les variantes de structures et revêtements. La proposition de variante libre était autorisée pour tous les lots de la consultation sous réserve de respecter les buts fixés aussi bien sous l'aspect technique qu'en exploitation, et de n'entraîner aucune répercussion sur les travaux des autres lots.

La date de remise des offres était fixée au 22 mars 2024 à 12h00 au plus tard.  
Le nombre d'offres conformes reçues est de 9.

Les critères de jugements des offres étaient : 40 % sur le prix des prestations ; 60 % sur la valeur technique de l'offre.

Des négociations ont été engagées avec les 3 entreprises les mieux classées du lot n°1.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer les marchés de travaux d'itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Lieu Communauté – Itinéraire 91a de La Chevrolière au giratoire de Tournebride aux entreprises les mieux-disantes de la manière suivante :

| N°                         | Lot                   | Nombre d'offres | Entreprise attributaire                | Montant € HT                           |
|----------------------------|-----------------------|-----------------|--|--|
| 01                         | Voirie Réseaux Divers | 5               | COLAS France –<br>Etablissement GADAIS | 942 800,92 €<br>(variante facultative) |
| 02                         | Espaces Verts         | 4               | VERDE TERRA SAS                        | 41 886,89 €<br>(offre de base)         |
| <b>MONTANT TOTAL € HT</b>  |                       |                 |  | <b>984 687,81 €</b>                    |
| <b>MONTANT TVA 20 %</b>    |                       |                 |  | <b>196 937,56 €</b>                    |
| <b>MONTANT TOTAL € TTC</b> |                       |                 |  | <b>1 181 625,37 €</b>                  |

Le montant total des marchés de travaux d'itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Lieu Communauté – Itinéraire 91a de La Chevrolière au giratoire de Tournebride est arrêté à 984 687,81 € HT, soit 1 181 625,37 € TTC.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** les marchés publics de travaux d'itinéraires cyclables sur le territoire de Grand Lieu Communauté – Itinéraire 91a de La Chevrolière au giratoire de Tournebride de la manière suivante :

- Lot 01 : à l'entreprise **COLAS France – Etablissement GADAIS** d'un montant de **942 800,92 € HT** soit **1 131 361,10 € TTC**.
- Lot 02 : à l'entreprise **VERDE TERRA SAS** d'un montant de **41 886,89 € HT** soit **50 264,27 € TTC**.

**Article 2 : D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE115-B230424

Publié sur le site internet le : --/--/--

Fait à La Chevrolière, le 23 avril 2024,

Le Président,

  
Johann BOBLIN,